



Genève, le 11 mai 2015  
Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la culture et du sport**

**Reprise de l'organisation des camps de vacances d'automne 2015 du service des loisirs éducatifs par les associations subventionnées**

**Le service des loisirs éducatifs (SLE) de l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) transfère l'organisation des activités pour les vacances d'automne. En octobre, ce sont les associations subventionnées par le DIP qui proposeront une offre attrayante et suffisante pour remplacer les neuf activités organisées par le SLE à cette période.**

Se fondant sur les conclusions d'une étude de faisabilité, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a validé le principe de la reprise partielle de l'organisation des activités de vacances par les organismes spécialisés subventionnés par l'Etat. Cette décision a été prise d'entente avec les organismes soumis aux contrats de prestations. Ces derniers assumeront donc l'organisation des vacances d'automne 2015 pour les enfants de 4 à 12 ans, soit l'équivalent de neuf activités. L'offre sera maintenue, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, par les différentes associations adhérentes à la Charte de qualité des organismes de vacances à Genève. Cette reprise des activités d'automne par ces associations permettra d'affiner l'étude de faisabilité sur ce principe.

Depuis quelques années déjà, les organismes partenaires subventionnés à hauteur d'un peu plus d'un million de francs sont contraints d'annuler des activités faute de participant-e-s, posant ainsi la question de l'efficacité de la répartition des tâches et celle du principe de subsidiarité en matière d'organisation de vacances pour les mineurs du canton, telle que voulue par la loi sur l'office de l'enfance et la jeunesse du 28 juin 1958.

L'objectif de ce transfert des activités de vacances est double : il s'agit, d'une part, de permettre aux organismes subventionnés de jouer pleinement leurs rôles et, d'autre part, de consolider la mission de coordination et de surveillance de la qualité des prestations de loisirs qui incombe à l'Etat – soit, pour lui, l'office de l'enfance et de la jeunesse. Les parents trouveront facilement toutes les offres des organismes de vacances sur le site [www.info-vacances.ch](http://www.info-vacances.ch) qui répertorie les activités et les places disponibles.